



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 43340

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les préoccupations des associations d'anciens combattants concernant le choix du lieu précis prévue à Paris pour l'érection d'un mémorial national à la mémoire des militaires morts pour la France en Afrique du Nord et concernant les délais à respecter pour que l'inauguration ait lieu pour le 40e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Il rappelle que la construction de ce mémorial correspond à la reconnaissance par vote unanime des deux assemblées de l'état de guerre en Algérie. Il lui demande en conséquence quelles précisions il peut apporter sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants sur les inquiétudes exprimées par le monde associatif à propos du devenir du projet d'érection d'un monument à la mémoire des soldats français (militaires et supplétifs) morts pour la France au cours de la guerre d'Algérie. La commission pour la création d'un mémorial de la guerre d'Algérie vient de remettre ses propositions de sites dans Paris. Une procédure d'étude et d'approbation des lieux pressentis vient d'être lancée auprès des différents acteurs publics concernés. Il n'est pas encore possible, actuellement, de préciser l'implantation de l'endroit choisi, l'accord de toutes les parties prenantes étant nécessaire sur ce point, mais il est certain qu'il s'agira d'un site prestigieux de la capitale. Par ailleurs, l'inauguration du monument est prévue en 2002, comme il en a été toujours convenu. Ce dossier est l'objet d'une attention tout particulière de la part du secrétaire d'Etat et il mettra tout en oeuvre pour qu'il aboutisse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43340

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1548

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3408